

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration d'intérêt général

Projet de doublement du réseau d'eau industrielle entre les réservoirs de Canteleu et la Porte Saint Georges à Notre-Dame-de-Gravenchon, à Port-Jérôme-sur-Seine

Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo

Il sera procédé **du lundi 17 avril 2023 à 9h au mardi 2 mai 2023 à 17h**, soit pour une durée de seize jours, à une enquête publique à l'effet d'obtenir la déclaration d'utilité publique pour le projet de doublement du réseau d'eau industrielle entre les réservoirs de Canteleu et la Porte Saint Georges à Notre-Dame-de-Gravenchon, commune de Port-Jérôme-sur-Seine.

Cette enquête publique se déroule sur le territoire de la commune de Port-Jérôme-sur-Seine.

Le projet porte sur le doublement de la conduite d'eau industrielle par une canalisation de 1200 mm de diamètre sur le tronçon situé entre les réservoirs de Canteleu et de la Porte Saint Georges à l'entrée de la zone industrielle de Port-Jérôme.

L'autorité compétente pour déclarer l'utilité générale de ce projet est le préfet de la Seine-Maritime.

Le dossier complet en version papier, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés à la mairie de Port-Jérôme-sur-Seine pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier est également consultable :

- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr)
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur :

- à l'adresse de la mairie de Port-Jérôme-sur-Seine - Pl. d'Isny -76330 Port-Jérôme-sur-Seine
- par voie électronique, à l'adresse : pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public, en consultation, et dans les meilleurs délais, sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime.

Les dépositions peuvent se faire pendant toute la durée de l'enquête de manière anonyme ou non.

En cas de déposition non anonyme, le public est informé que ces données sont susceptibles d'être mises en ligne avec le rapport d'enquête publique.

Monsieur Philippe Breton, Directeur général adjoint Habitat 76 retraité, est désigné en qualité commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure deux permanences afin de recevoir les observations du public aux jours et heures suivants à la mairie de Port-Jérôme-sur-Seine:

- lundi 17 avril 2023 de 9h à 12h,
- mardi 2 mai 2023 de 14h à 17h.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de madame Laurie Dumarais – l.dumarais@cauxseine.fr

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de la commune concernée, à la préfecture de la Seine-Maritime (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement) et sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr).

Le présent avis sera affiché dans la mairie de Port-Jérôme-sur-Seine.